

Des outils concrets à mobiliser

- Conseil en prévention
- Conseil en Evolution Professionnelle
- Conseil et orientation vers des formations et bilans professionnels
- Prestations spécifiques selon le handicap
- Suivi de la PPR (Période de Préparation au Reclassement)
- Actions de sensibilisation
- Mise en relation avec des professionnels (Cap emploi, Assistante Sociale, Psychologue du travail et.)
- Accompagnement auprès de la MDPH

« Chaque situation est unique : notre objectif est de concilier santé, compétences et besoins de service. » – CDG84

+ d'informations

Gaëlle RAUX – Référente Handicap & Maintien dans l'emploi

04 15 54 08 85

g.raux@cdg84.fr

Maintien dans l'emploi & Handicap :

Étude de poste et reclassement avec le CDG 84



Au fil de sa carrière, un agent peut rencontrer des problèmes de santé affectant sa capacité à exercer son poste. Anticiper, adapter, reclasser si besoin... c'est éviter la désinsertion professionnelle et maintenir une dynamique au sein de la collectivité.



Pourquoi agir pour le maintien dans l'emploi ?

- ✓ *La santé d'un agent peut évoluer au fil de sa carrière.*
- ✓ *Adapter un poste, c'est éviter l'inaptitude.*
- ✓ *Maintenir un agent, c'est préserver les compétences du service.*
- ✓ *Anticiper, c'est limiter les arrêts longs et les ruptures.*
- ✓ *Agir, c'est promouvoir une fonction publique inclusive.*

Les types de situations

Deux cas de figure fréquents :

Maintien au poste avec aménagement

- Le médecin propose des ajustements (matériel, horaires, tâches). Le CDG aide à les mettre en place.

Reclassement / inaptitude

- L'agent ne peut plus occuper son poste. Un nouveau projet est co-construit (bilan, formation, poste adapté).

Les 3 étapes de l'accompagnement du CDG 84

